

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : MM Vincent et Lucas POTIER
Sainte Anne
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : MM Vincent et Lucas POTIER
Sainte Anne
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : MM Vincent et Lucas POTIER
Sainte Anne
85170 BELLEVIGNY
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : Pont de Valin Sainte Lucie (VC 17)
 - Objet des travaux : Elagage de la haie et dégagement des branches
 - Date des travaux : Du 24/01/2023 au 25/01/2023
 - Durée des travaux : 2 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- Les pétitionnaires veilleront à dégager les fossés de tous les branchages qui pourraient y être tombés.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 20 janvier 2023

Nicole DURAND-GAUVRIT
Première Adjointe



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques